## A close up of a logo Description automatically generated

## Modèle de texte pour les engagements relatifs

## à une gestion des risques de catastrophe qui tienne compte des changements climatiques et au renforcement de l’action climatique

**Objectif du présent document**

Les membres du réseau de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du croissant-Rouge (Fédération internationale) ont défini la crise climatique comme l’un de leurs domaines d’action prioritaires. Nous œuvrons à faire mieux connaître les conséquences des changements climatiques sur le plan humanitaire et nous sommes engagés à entreprendre les actions en faveur du climat que nous souhaitons mener.

Par conséquent, le présent document établit une liste d’**engagements potentiels** qui pourraient être utilisés dans des engagements relatifs à une gestion des risques de catastrophe qui tienne compte des changements climatiques. Les Sociétés nationales et les États souhaiteront peut-être prendre des engagements dans un ou plusieurs des domaines suivants, en se fondant sur les exemples d’engagements fournis :

* renforcement des cadres réglementaires relatifs à la gestion des risques de catastrophe ;
* développement des systèmes d’alerte précoce et d’action rapide ;
* préparation en cas de vagues de chaleur ;
* réduction des risques de catastrophe basée sur les écosystèmes ;
* résilience des communautés urbaines.

Nous avons mis l’accent sur les actions potentielles dans lesquelles les Sociétés nationales ont un rôle clair et important à jouer en collaboration avec les États afin de soutenir certains des engagements pertinents pris lors du Sommet des Nations Unies sur l’action pour le climat qui s’est tenu en septembre 2019.

**Contexte**

Pendant le Sommet sur l’action pour le climat, la Fédération internationale s’est associée aux initiatives suivantes : le partenariat sur l’action rapide tenant compte des risques (Risk-informed Early Action Partnership, REAP), que nous avons conçu en collaboration avec nos partenaires, la coalition sur les solutions fondées sur la nature (Nature-Based Solutions Coalition) et l’initiative visant à renforcer la résilience climatique des populations urbaines pauvres (Building the Climate Resilience of the Urban Poor initiative).

Les participants à la Conférence internationale intéressés sont encouragés à saisir cette occasion pour s’associer formellement au partenariat REAP et à d’autres initiatives, bien que cela ne soit pas obligatoire pour s’engager dans des activités individuelles.

**Comment utiliser le présent document**

Tous les éléments suggérés ne doivent pas nécessairement figurer dans chaque engagement. Chaque Société nationale et chaque gouvernement qui formule un engagement décide ce qui est le plus adapté à son contexte propre.

Il est recommandé aux Sociétés nationales et aux gouvernements de formuler des engagements groupés plutôt qu’individuels sur ces questions, afin de renforcer leur engagement à conjuguer leurs efforts. Il peut s’agir d’engagements bilatéraux, ou correspondant à d’autres groupes (des groupes régionaux, par exemple).

Veuillez prendre note du fait que nous prévoyons aussi de proposer un engagement relatif au climat et à l’environnement ouvert aux acteurs du Mouvement. Cet engagement, qui est mis au point séparément, met l’accent sur les engagements pris par la Fédération internationale, le CICR et les Sociétés nationales intéressées s’agissant de leurs méthodes de travail propres. Les Sociétés nationales sont invitées à s’associer également à l’engagement ouvert ; néanmoins, cela ne doit pas remplacer les initiatives conjointes menées avec les gouvernements de leur pays.

**Liste des engagements potentiels**

1. Rejoindre le partenariat sur l’action rapide tenant compte des risques (REAP)

* Exprimer [notre] intention conjointe de rejoindre le partenariat sur l’action rapide tenant compte des risques (REAP), qui vise à mieux protéger un milliard de personnes contre les risques de catastrophe en augmentant considérablement les financements alloués à l’action rapide et en améliorant les systèmes d’alerte précoce, ainsi que la capacité à agir face aux risques qui se présentent.
* S’engager à contribuer aux cibles du partenariat REAP dont la liste figure ci-dessous (veuillez choisir un ou plusieurs engagements parmi les points 2 à 5).

*Veuillez sélectionner les mots clés suivants pour désigner votre engagement : changements climatiques, réduction des risques de catastrophe, partenariat sur l’action rapide*

1. Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe et l’adaptation aux changements climatiques soient intégrées aux lois, politiques, stratégies ou plans pertinents aux niveaux local et national (cible 1 du partenariat REAP)

* Mener [conjointement] un examen législatif et déterminer si les lois, les politiques, les stratégies et les plans nationaux tiennent compte des risques en évolution de catastrophes liées aux phénomènes météorologiques, garantissent une approche intégrée de la gestion des risques de catastrophe et de l’adaptation aux changements climatiques, protègent les personnes les plus vulnérables en cas de crise, favorisent des approches soucieuses de l’égalité de genre et le leadership des communautés dans l’analyse des risques, la planification et la prise de décisions [intégrer les éléments suivants selon le cas] :
  + utiliser la nouvelle Liste de vérification sur la législation relative à la préparation aux catastrophes et à l’intervention ou la Liste de vérification sur la législation et la réduction des risques de catastrophe, et le manuel relatif à la législation et à la réduction des risques de catastrophe ou les Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation des opérations internationales de secours et d’assistance au relèvement initial en cas de catastrophe, ou la Liste de vérification sur la facilitation et la réglementation des opérations internationales de secours et d’assistance au relèvement initial en cas de catastrophe, afin d’examiner les cadres juridiques nationaux relatifs à la préparation aux catastrophes ;
  + assurer la cohérence entre les plans nationaux d’adaptation découlant de l’Accord de Paris et les stratégies de réduction des risques de catastrophe relevant du Cadre d’action de Sendai.
* Mettre en place/soutenir des groupes de travail intersectoriels et/ou des tables rondes avec un ensemble de parties prenantes issues de tous les secteurs de la société, y compris des ministères ou des services chargés de questions liées aux infrastructures, à la santé, à la gestion des risques de catastrophe, à l’environnement, à l’eau, aux migrations, ou encore notamment à la protection sociale, ainsi que des acteurs de la société civile, y compris la Société nationale et les communautés, afin d’assurer collectivement la mise en place d’initiatives qui tiennent compte du climat et des risques.
* Renforcer la connaissance qu’ont nos ressources humaines [notamment le personnel et les volontaires] de la législation et des politiques existantes relatives à la gestion des risques de catastrophe et à l’adaptation aux changements climatiques [intégrer les éléments suivants selon le cas] :
  + mettre en place des possibilités de formation conjointes aux niveaux national, régional et local ;
  + encourager l’échange d’expériences, de techniques et de bonnes pratiques entre pays ;
  + soutenir l’élaboration d’outils, de modèles, de lignes directrices, ainsi que la mise en place d’activités de sensibilisation et de recherche.
* Mieux sensibiliser la population aux droits, aux rôles et aux responsabilités des différents acteurs au titre de la législation et des politiques existantes relatives à la gestion des risques de catastrophes et/ou à l’adaptation aux changements climatiques [intégrer l’élément suivant selon le cas] :
  + en intégrant des informations à ce sujet dans les formations pertinentes sur la gestion des risques de catastrophes, l’adaptation aux changements climatiques, les premiers secours et l’éducation humanitaire [à l’intention du grand public comme des volontaires].

*Veuillez sélectionner les mots clés suivants pour désigner votre engagement : changements climatiques, réduction des risques de catastrophe, droit relatif aux catastrophes*

1. Accroître la couverture et l’efficacité des services climatologiques et des systèmes d’alerte précoce afin de permettre une action rapide auprès des communautés du « dernier/premier kilomètre » (cible 3 du partenariat REAP)

* S’assurer que chaque investissement dans des infrastructures et dans des technologies hydrométéorologiques corresponde à des investissements dans des mécanismes visant à garantir que l’information parvienne aux communautés à risque sous une forme compréhensible, fiable et exploitable pour prendre des mesures de prévention.
* Augmenter de [x %] le nombre de communautés disposant de systèmes d’alerte précoce communautaires, et veiller à ce que ces systèmes soient reliés aux systèmes d’action rapide et d’alerte précoce au niveau national.
* Mettre en place ou renforcer le partenariat entre la Société de la Croix-Rouge/du Croissant-Rouge [xx] et le service ou l’agence d’hydrométéorologie au niveau national, en vue de mieux servir les communautés les plus vulnérables et difficiles d’accès.
* Adapter, en consultation avec les communautés, les messages d’éducation et de sensibilisation du public de [xx] aux contextes locaux, et veiller à ce que les messages d’alerte précoce s’accompagnent de messages sur la manière de réduire les risques, de se préparer et d’intervenir en cas de crise ou de catastrophe.
* Réexaminer à intervalle régulier les systèmes et les procédures d’alerte précoce et d’action rapide dans les zones à risque [intégrer les éléments suivants selon le cas] :
  + veiller à ce que les messages d’alerte précoce échangés avec les communautés soient clairs et faciles à comprendre ;
  + intégrer des informations relatives à l’impact, dans la mesure du possible ;
  + tester de nouvelles approches et de nouveaux outils pour recueillir et diffuser les informations relatives aux risques locaux, afin d’améliorer la prise de décisions et la planification au niveau des communautés (notamment des approches participatives), et adapter les systèmes et les procédures en fonction des retours formulés par les communautés.
  + Mettre à jour ou entreprendre des évaluations des risques au niveau communautaire (à l’aide de la méthodologie d’évaluation améliorée de la vulnérabilité et des capacités) et des plans d’urgence de [xx] communautés à risque (au moyen de prévisions climatiques scientifiques) et exploiter les résultats dans le cadre de la planification aux niveaux local et national.

*Veuillez sélectionner les mots clés suivants pour désigner votre engagement : changements climatiques, réduction des risques de catastrophe, alerte précoce*

1. Améliorer l’accès à des financements fiables pour l’action rapide (cible 2 du partenariat REAP)
   * Établir des mécanismes de planification et des mécanismes financiers collaboratifs afin que les acteurs humanitaires et gouvernementaux puissent prendre conjointement des mesures d’action rapide ou basées sur des prévisions dans les communautés les plus à risque [intégrer les éléments suivants selon le cas] :
   * définir des seuils de déclenchement/déclencheurs adaptés au contexte local pour l’intervention et l’action rapide ;
   * définir des plans ou des protocoles d’action rapide sur la base d’une analyse approfondie des risques et en collaboration avec les partenaires pertinents, dont les services météorologiques.
   * Augmenter les investissements dans le financement par anticipation, par exemple le financement fondé sur des prévisions, en prenant les mesures suivantes [intégrer les éléments suivants selon le cas] :
     + s’engager à verser [xx [devise]] au Mécanisme du Fonds d’urgence pour les secours lors de catastrophes (DREF) de la Fédération internationale pour l’action fondée sur les prévisions, en vue de la mise en place de protocoles d’action rapide ;
     + associer des investissements dans les systèmes d’alerte précoce à des investissements destinés à l’action rapide dans les communautés du dernier kilomètre ;
     + intégrer le financement de l’action rapide aux budgets de gestion des risques de catastrophe aux niveaux national, sous-national et communautaire.
   * Attribuer [xx] fonds [nationaux] supplémentaires aux niveaux sous-national et local à des activités ayant pour objectif la réduction des risques de catastrophe et l’adaptation aux changements climatiques, en particulier dans les communautés les plus vulnérables et à risque.
   * Concevoir conjointement des projets et des propositions de financement aux fins de la réduction des risques de catastrophe et de l’adaptation aux changements climatiques avec la Société nationale [xx] et les communautés locales.

*Veuillez sélectionner les mots clés suivants pour désigner votre engagement : changements climatiques, réduction des risques de catastrophe, financement par anticipation*

1. Mettre en place des systèmes nouveaux ou améliorés d’alerte précoce en cas de vague de chaleur, associes à des systèmes de gestion des risques à long terme (cible 4 du partenariat REAP)

* S’engager à mettre en place des systèmes d’alerte précoce en cas de chaleur et à mettre en œuvre des orientations à suivre dans ces situations dans [xx] villes.
* Augmenter le nombre de plans d’action en cas de chaleur [intégrer les éléments suivants selon le cas] :
  + en s’appuyant sur les recherches menées pour identifier les seuils sanitaires locaux appropriés en cas de chaleur ;
  + qui intègrent des financements pour couvrir l’action rapide dans les processus de budgétisation des municipalités.
* Veiller à ce que les processus de planification urbaine tiennent compte des stratégies de réduction des risques en cas de chaleur.
* Renforcer les systèmes de santé pour qu’ils soient capables d’absorber la demande accrue en cas de phénomène climatique extrême, dont les vagues de chaleur, et d’y répondre, en formant les volontaires, le personnel de santé communautaire et les secouristes afin qu’ils reconnaissent les symptômes du stress thermique et sachent les traiter.

*Veuillez sélectionner les mots clés suivants pour désigner votre engagement : changements climatiques, réduction des risques de catastrophe, vague de chaleur*

1. Intensifier les solutions fondées sur les communautés, sur les écosystèmes et sur la nature susceptibles de contribuer à la réduction des risques de catastrophe, à l’adaptation aux changements climatiques et à l’atténuation de leurs effets (veuillez noter que ces activités sont adaptées aux objectifs de la coalition sur les solutions fondées sur la nature)

* Intégrer la réduction des risques de catastrophe basée sur les écosystèmes et les solutions fondées sur la nature aux lois, aux politiques et aux plans pertinents.
* Augmenter les efforts de mobilisation et de sensibilisation autour des solutions fondées sur la nature, en encourageant une intensification des mesures prises par la Société nationale, le gouvernement [xx] et autres acteurs.
* Renforcer les activités de réduction des risques de catastrophe et d’adaptation basées sur les écosystèmes dans [xx] communautés vulnérables et à risque.

*Veuillez sélectionner les mots clés suivants pour désigner votre engagement : changements climatiques, réduction des risques de catastrophe, solutions fondées sur la nature*

1. Renforcer la résilience climatique des populations urbaines pauvres (veuillez noter que ces activités sont alignées sur l’initiative visant à renforcer la résilience climatique des populations urbaines pauvres)

* Échanger des connaissances spécialisées sur la gestion des risques de catastrophe avec les responsables municipaux au niveau local.
* Soutenir les processus de cartographie inclusifs dirigés par les communautés dans [xx] villes et villages afin d’encourager une planification qui tienne compte des risques.
* Contribuer à renforcer la résilience climatique et aux catastrophes des petites et moyennes entreprises de zones urbaines dans [xx] villes et villages, par le biais de campagnes de sensibilisation.
* Favoriser des processus de planification urbaine résiliente face aux changements climatiques afin de contribuer à limiter les conséquences des catastrophes liées aux phénomènes météorologiques en prenant les mesures suivantes [intégrer les éléments suivants selon le cas] :
  + encourager des processus de planification urbaine participatifs afin de s’assurer que les populations urbaines pauvres puissent faire entendre leur voix, et que des décisions en matière de planification et des mesures législatives inclusives soient adoptées ;
  + collaborer avec les autorités au niveau municipal et offrir des conseils techniques afin de limiter les conséquences des risques associés aux catastrophes liées aux phénomènes météorologiques pour les populations urbaines pauvres ;
  + encourager l’adoption de solutions basées sur les écosystèmes dans la planification et la mise en place d’infrastructures urbaines.

*Veuillez sélectionner les mots clés suivants pour désigner votre engagement : changements climatiques, réduction des risques de catastrophe, résilience urbaine*

**LISTE D’INDICATEURS ET DE JALONS POTENTIELS**

***(veuillez sélectionner les éléments qui correspondent à vos engagements)***

* Rédaction, adoption, révision ou mise à jour de nouvelles législations, réglementations, politiques ou règles intégrant la réduction des risques de catastrophe et l’adaptation aux changements climatiques
* Élaboration d’un plan d’adaptation intégré au niveau national et d’une stratégie en matière de réduction des risques de catastrophe au niveau national et au sein de [xx] sections locales chaque année
* Mise en place d’une tribune au niveau gouvernemental permettant de débattre de l’adaptation aux changements climatiques, de la réduction des risques de catastrophe et de l’intervention humanitaire, à laquelle participent tous les organes gouvernementaux pertinents et la Société nationale
* Nombre de communautés dans lesquelles des systèmes d’alerte précoce communautaires sont mis en place ou renforcés
* Nombre de plans ou de protocoles d’action rapide mis en place, définissant des seuils de déclenchement/déclencheurs clairs pour le lancement d’interventions et d’actions rapides appropriées
* Nombre de partenariats nouveaux ou renforcés avec des agences hydrométéorologiques et des institutions scientifiques
* Part des investissements dans l’adaptation aux changements climatiques ou dans la réduction des risques de catastrophe destinée au niveau communautaire
* Propositions de financement de l’action climatique élaborées conjointement par la Société nationale et le gouvernement
* Mise en place ou amélioration de systèmes d’alerte précoce en cas de chaleur et de plans en cas de chaleur dans [xx] villes et villages
* Nombre de communautés vulnérables et à risque où des activités pertinentes de réduction des risques de catastrophe et d’adaptation basées sur les écosystèmes sont en cours

**Pour les engagements régionaux/sous-régionaux :**

* Réexaminer conjointement à intervalle régulier les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du présent engagement
* Organiser une réunion annuelle des signataires du présent engagement avec les gouvernements concernés pour évoquer les résultats obtenus, les bonnes pratiques et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des engagements

Pour tout complément d’information, veuillez prendre contact avec les personnes/équipes suivantes :

Coordonnatrice, Plaidoyer auprès du législatif, Fédération internationale, [isabelle.granger@ifrc.org](mailto:isabelle.granger@ifrc.org), et/ou

Coordonnatrice, Changements climatiques, Fédération internationale, [tessa.kelly@ifrc.org](mailto:tessa.kelly@ifrc.org), et/ou

Équipe Élaboration des politiques, Fédération internationale, [kirsten.hagon@ifrc.org](mailto:kirsten.hagon@ifrc.org).